



Pro Form Products Ltd.  
604 McGeachie Drive  
Milton, Ontario, L9T 3Y5  
Canada  
905-878-4990

**PRODUIT: PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS**

**SECTION 01: Identification du produit et de la société chimique**

Fabriqué pour..... Pro Form Products Ltd.  
604 McGeachie Drive  
Milton, Ontario L9T3Y5  
Tel (905) 878-4990 Fax (905) 878-1189

Nom du produit..... PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS

Usage recommandé et restrictions d'utilisation..... Décapant pour peinture. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que celles décrites dans cette section. Usage industriel seulement - tenir hors de portée des enfants.

Famille chimique..... Mélange.

Classification de NFPA..... Santé: 3 Feu: 2 Réactivité: 0.

IHM..... H: 3 F: 2 R: 0.

numéro d'urgence 24 heures :..... AUX ÉTATS-UNIS, APPELEZ INFOTRAC (800) 535-5053.

**SECTION 02: Identification des dangers**



Mention d'avertissement..... DANGER.

Classification de danger..... Liquide inflammable 3. Toxicité aiguë 3. Corrosion/irritation cutanées 2. Irritant pour les yeux 2A. Single de toxicité pour certains organes cibles - exposition unique 3. Cancérogène 1B. Reproduction 1B. STOT SE 1.

Description du danger..... H226 Liquides et vapeurs inflammable. H301 toxique si avalé. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut causer la somnolence ou des vertiges. H350 Ce produit contient des ingrédients qui peuvent causer le cancer. H360 Risque d'endommager la fécondité ou l'enfant à naître. H370 avaler ce produit peut causer la cécité.

Prévention..... P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un lieu bien aéré. P260 Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

Intervention..... P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P370 + P378 en cas d'incendie - utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2 ou la mousse pour l'extinction. P301 P312 en cas d'ingestion appelez un centre antipoison. P330 rincer la bouche. P302 P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P321 - Traitement spécifique, voir section 4 sur cette étiquette. P332 P313 - consulter un médecin en cas d'irritations. P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: consulter un médecin. P304 + P340 -EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON /médecin, en cas de malaise. P308 P311 si exposés ou concernées ; appeler un centre antipoison ou un médecin.

Stockage..... P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef.

Élimination..... P501 Eliminer le contenu, les déchet ou les récipients vides conformément aux réglementations locales.

Note ..... Provoque des lésions graves des voies respiratoires.

**PRODUIT: PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS****SECTION 03: Composition/information sur les Ingrédients**

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	Wt. %
Dichlorométhane	75-09-2	60-85
Méthanol	67-56-1	3-7
Éthanol	64-17-5	3-7
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1-5
Essence minérale	8052-41-3	1-5

**SECTION 04: Mesures de premiers soins**

Contact avec les yeux.....	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux.
Contact avec la peau.....	Enlever les vêtements contaminés et immédiatement laver les surfaces exposées avec une grande quantité d'eau pendant au moins 30 minutes ou 60 minutes pour les surfaces du corps critiques. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation.....	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, obtenir des soins médicaux.
Ingestion.....	Ne pas tenter de faire vomir. Si l'ingestion est suspectée, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si des vomissements spontanés surviennent, faire pencher la victime vers l'avant avec la tête vers le bas afin d'éviter l'aspiration du liquide dans les poumons. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.
Plus d'informations.....	Traitement symptomatique des victimes.

**SECTION 05: Mesures anti-incendie**

Agents extincteurs appropriés et inappropriés	Mousse "d'Alcool", CO2, poudre chimique. Halon. Lors d'incendies majeurs le jet d'eau doit être utilisé.
Produits de combustion dangereux.....	Oxydes de carbone (CO, CO2). Phosgène. Chlorure d'hydrogène.
Procédures anti-incendie spéciaux.....	Les pompiers devraient être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'un vêtement de protection complet pour se protéger contre les vapeurs potentiellement toxiques et irritantes. La vapeur de solvant est plus lourde que l'air et peut voyager une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme. . Refroidir les récipients exposés au feu avec le jet d'eau froide. La chaleur entraîne l'accumulation de la pression et peut provoquer une rupture explosive. Prévenir l'eau qui coule au large d'entrer dans les égouts et autres cours d'eau. Former une digue pour le contrôle de l'eau.

**SECTION 06: Mesures de rejet accidentel**

Cas de fuite ou de déversement.....	Ventiler. Éliminer toutes sources d'ignition. Contenir le déversement. Éviter tout contact personnel. Évacuer tout le personnel non essentiel. Absorber avec de la terre, du sable ou avec une autre matière inerte sèche. Enlever à la pelle dans des conteneurs non-scellés appropriés. Transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec la solution neutralisante: mélange d'eau (80%) et de surfactant non-ionique Tergitol TMN-10 (20%); ou un mélange d'eau (90%), d'ammoniaque concentré (3 à 8 %) et de détergent (2%). Prévenir l'évacuation dans les tuyaux, les égouts et d'autres voies d'eau. Les produits déversés et de l'eau de rinçage sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
-------------------------------------	--

**SECTION 07: Manutention et stockage**

Procédures de manutention.....	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler adéquatement, sinon porter un appareil de protection respiratoire approprié. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger ou de boire.
Conditions d'entreposage.....	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker à l'écart de matières comburantes et des produits réducteurs. Stocker à l'écart de la lumière du soleil.

**SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Dichlorométhane	50 ppm	Pas établi	25 ppm	Pas établi	Pas établi	

**PRODUIT: PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS**
**SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Méthanol	200 ppm	250 ppm cutanée	200 ppm	Pas établi	200 ppm / STEL 250 ppm	
Éthanol	1000 ppm	1000 ppm	1000 ppm	Pas établi	1000 ppm	
Hydroxyde d'ammonium	25 ppm	35 ppm	50 ppm	Pas établi	Pas établi	
Essence minérale	525 mg/m3	Pas établi	Pas établi	Pas établi	Pas établi	
Équipement de protection						
Yeux/type.....		Lunettes de protection contre les produits chimiques liquides.				
Respiratoire/type.....		La ventilation locale est recommandée. Porter un respirateur approprié, bien ajusté lorsque les niveaux de contaminants dépassent les limites d'exposition recommandées.				
Gants/type.....		Gants résistants aux produits chimiques.				
Vêtements/type.....		Porter des vêtements protecteurs adéquats.				
Chaussures/type.....		Bottes de sécurité selon les réglementations locaux.				
Autres/type.....		Les douches d'urgence et les stations de lavage oculaire devraient être disponibles.				
Contrôles d'ingénierie appropriés.....		Ventilation locale aux points d'émission.				

**SECTION 09: Propriétés physiques et chimiques**

État physique.....	Liquide.
Couleur.....	Nuageux. Jaune pâle.
Odeur.....	Forte odeur.
Seuil de l'odeur (ppm).....	200 ppm. (Dichlorométhane).
Pression de vapeur (mm Hg).....	Non disponible.
Densité de vapeur (air = 1).....	4.90.
pH.....	Ne s'applique pas.
Densité relative (gravité spécifique).....	9.858 lbs/USG.
Point de fusion et point de congélation (deg C)	Non disponible.
Solubilité.....	Partiellement dans l'eau.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition (deg C)	38,9 c. (Dichlorométhane).
Taux d'évaporation.....	> 1,0.
Point d'éclair (OC), méthode.....	Pas à ébullition (tasse fermée).
Température d'auto-inflammation (deg C).....	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.).....	Non disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.).....	Non disponible.
Coefficient d'eau/distribution d'huile.....	Non disponible.
% Volatile par poids.....	88,3.
COV.....	650.3 g/l.
Viscosité.....	3880 Brookfield # 4 broche 20 tr/min.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

Stabilité chimique.....	Stable à des températures et à des pressions normales.
Réactivité .....	Éviter la chaleur, des étincelles et des flammes. Des réactions explosives peuvent survenir en présence d'agents oxydants forts.
Conditions à éviter.....	Tenir à l'écart de la chaleur. Incompatible avec les oxydants forts. Métaux actifs. Bases fortes. Peuvent attaquer les matières plastiques, caoutchouc et les revêtements.
Produits de décomposition dangereux.....	Chlorure d'hydrogène. Phosgène. Oxydes de carbone (CO, CO2).
Possibilité de réactions dangereuses.....	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Dichlorométhane	79,000 mg/m3 rat 2 heures	1,600 mg/kg rat orale
Méthanol	64,000 ppm 4 heures rat	5628 mg/kg rat orale 15,800 mg/kg lapin cutanée
Éthanol	20000 ppm/ 10 heures rat	10,600 mg/kg rat orale
Hydroxyde d'ammonium	2115 ppm Inhalation	350 mg/kg rat orale
Essence minérale	Non Disponible	Non Disponible
Voie d'entrée .....	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.	

**PRODUIT: PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS****SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

Effets d'une exposition aiguë.....	Le chlorure de méthylène est métaboliquement converti au monoxyde de carbone après une absorption systémique, ce qui donne une augmentation des concentrations de carboxyhémoglobine dans le sang. Nocif si avalé. Causes yeux, la peau et une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif par inhalation. Peut entraîner des effets de système nerveux central. Risque potentiel de cancer. Peut causer des dommages aux reins. Cette substance a provoqué des effets indésirables de reproduction et du fœtus chez les animaux. Irritant pour les yeux, la peau et système respiratoire. Peut être absorbé par la peau.
Effets d'une exposition chronique.....	Respirer de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets anesthésiques et effets graves pour la santé. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant ce produit peut être nocif ou mortel. Une exposition prolongée ou répétée peut produire des dommages aux organes de cible. Une exposition répétée par inhalation ou absorption de méthanol peut causer une intoxication générale, troubles du cerveau, troubles de la vision et la cécité. Inhalation peut aggraver des conditions telles que l'emphysème ou de bronchite. Contact répété de la peau peut provoquer des fissures, sécheresse et irritation de la peau. Effets de doses létales sub peut-être des nausées, maux de tête, des douleurs abdominales, vomissements et visuelles des perturbations allant de troubles de la vision à la sensibilité à la lumière. Le méthanol est toxique par inhalation et par ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer une cyanose, effets sur le SNC, léthargie, perte de conscience et la mort. Les effets de l'inhalation peuvent être retardées. L'ingestion peut provoquer des effets malaise, cns, le malaise et la mort si elle n'est pas traitée rapidement. L'ingestion de méthanol a entraîné des effets indésirables (nécrose et l'hémorragie) dans le cerveau. Troubles médicaux aggravés par l'exposition incluent : la peau de troubles et d'allergies, de troubles du foie et de maladies oculaires. Sans papiers rapports suggèrent que ce produit peut former un polymère de siloxane sur les yeux, les poumons ou les autres muqueuses. L'exposition à long terme au méthanol a été associée à des maux de tête, vertiges, conjonctivite, l'insomnie et les troubles de la vision. Absorption cutanée de quantités importantes de méthanol a causé la mort de plusieurs espèces animales. Des effets toxiques chez les animaux exposés par inhalation à méthanol comprennent l'irritation des yeux, de cécité et d'écoulement nasal. Les effets toxiques observés chez les animaux exposés au méthanol par ingestion incluent les effets sur le SNC, des effets gastro-intestinaux, anesthésiques, dommages au nerf optique et l'acidose.
Cancérogénicité de la matière.....	Le chlorure de méthylène (dichlorométhane) est répertorié comme un cancérigène de classe 2 b et est inscrite sur la California Proposition 65 comme causant le cancer.
Effets sur la reproduction.....	Le méthanol est tératogène et embryotoxique aux animaux.

**SECTION 12: Informations écologiques**

Environnement.....	Prévenir l'entrée dans les eaux, les eaux usées ou le sol.
Persistance et dégradation.....	Non disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives**

Élimination des déchets.....	Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement.
------------------------------	--

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

TMD.....	UN2810; LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, NSA (dichlorométhane, méthanol) ; Classe 6.1 ; Groupe d'emballage III - quantité limitée 5 Litres.
Classification du DOT (route).....	UN2810; LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, NSA (dichlorométhane, méthanol) ; Classe 6.1 ; Groupe d'emballage III.
Classification de l'IATA (Air).....	UN2810 - LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, NSA (dichlorométhane, méthanol) - Classe 6.1 groupe d'emballage III - suivi emballage instruction 670 pour passager et 677 pour l'avion cargo.
Classification de l'IMDG (maritime).....	UN2810 - LIQUIDES TOXIQUE, ORGANIQUES, NSA (dichlorométhane, méthanol) - Classe 6.1 - groupe d'emballage III - F-A, S-A.
Polluant marin.....	Potentiel polluant marin.
Preuve de la Classification.....	Conformément à la partie 2.2.1 du règlement sur le transport de marchandises dangereuses (2 juillet 2014) - nous confirmer que la classification de ce produit est exacte. .

**SECTION 15: Renseignements sur la réglementation**

Classification du SIMDUT 1988.....	B3. D1B. D2A. D2B.
Statut de la LCPE.....	Ce produit est répertorié sur la Liste intérieure de substances (LIS).
Statut de l'Inventaire TSCA.....	Tous les composants sont répertoriés.
OSHA.....	Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard.
SARA Title III	

**PRODUIT: PF 747 DECAPANT POUR PEINTURE D AVION 3.78 LTRS****SECTION 15: Renseignements sur la réglementation**

Section 302 - substances extrêmement dangereuses	Oxyde de propylène.
Section 311/312 - catégories de danger	Santé immédiate, différé, risque d'incendie.
Section 313	Chlorure de méthylène (Dichlorométhane). Méthanol. Composés d'ammoniac. Oxyde de propylène.
40CFR63 de polluants atmosphériques dangereux EPA	Chlorure de méthylène (Dichlorométhane). Méthanol. Oxyde de propylène.
Proposition 65 de la Californie	*WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer. (Dichlorométhane). (Oxyde de propylène). *WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm. (Méthanol).

**SECTION 16: Autres informations**

Préparé par:	AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES. Trivalent Data Systems Ltd. <a href="http://www.trivalent.com">www.trivalent.com</a> .
Numéro de téléphone :	(800) 387-7981.
Avertissement:	AVERTISSEMENT : Toutes les informations figurant dans les présentes sont issues des données obtenues par l'expérience et des sources techniques reconnues. Au meilleur de nos connaissances, il est considéré comme correct à partir de la date de délivrance, mais nous ne faisons aucune représentation quant à leur exactitude ou le caractère suffisant et ne suggèrent ni garantir que tous les risques énumérés ici sont les seuls qui existent. Informations sur les dangers qu'il contient sont offert uniquement pour le compte de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et la vérification de la conformité avec les règlements applicables, y compris l'utilisation sécuritaire du produit dans toutes les conditions prévisibles. L'information ne concerne que le produit désigné dans les présentes et ne se rapporte pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre procédé.
Date de préparation :	DEC 13/2016